



levée de mesure de soins psychiatriques

Par **Gwen Aël**, le **30/09/2019** à **11:47**

Bonjour,

Après une hospitalisation -hôpital psychiatrique - j'ai "bénéficié" d'une décision de levée de mesure de soins psychiatriques (vu certificat médical établi par le dr psychiatre de l'hôpital) .

Est-ce qu'une telle mesure peut être assortie de "programme de soin" ??

Et si tel est le cas, comment le patient est-il -obligatoirement, ou pas - informé??

Des documents précisant ce programme de soin sont-ils remis au patient??

Le patient doit-il signer quelque chose??

Merci pour la (es) réponse(s) apportée(s)